



Champigny sur Marne, le 30 juin 2025

Afin de bénéficier de l'aide à la restauration scolaire en fonction de vos ressources vous devez **nous fournir votre attestation de quotient familial avant le 12 juillet par email à**

int.0940132h@ac-creteil.fr

Pour l'obtenir vous pouvez utiliser la calculette de quotient familial de la Région Ile-de-France en vous connectant sur le site : **<https://calculette-qf.iledefrance.fr/>**

Veillez suivre les instructions suivantes :

- Si vous êtes **allocataire CAF** : munissez-vous de votre n° allocataire CAF ainsi que du code postal du domicile.
- Si vous êtes **non allocataire CAF** : munissez-vous de votre **avis d'imposition n-1 sur vos revenus n-2**. Par exemple pour la rentrée scolaire 2025, il s'agit de votre avis d'imposition 2024 sur vos revenus 2023 (ou de 2 avis d'imposition si vous vivez en concubinage, ou que vous êtes dans une autre situation particulière ayant impliqué une imposition non commune), ainsi que de **vos justificatif(s) de paiement relatif(s) au versement des prestations familiales** du dernier mois si vous en percevez.

Si vous avez besoin d'aide pour obtenir votre attestation vous pouvez contacter **l'assistance téléphonique au 0 800 075 065 (appel gratuit)** :

- lundi : 8h30-18h
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30-19h
- vendredi : 8h30-17h
- samedi : 9h00-12h

Le service intendance